

R 486 Plates-formes élév. mobiles de pers.Initial



Public Visé

Toute personne amenée à conduire ou à surveiller une plate-forme élévatrice mobile de personne



Durée

21.00 Heures

3 Jours



Pré Requis

Lorsque la notice d'instructions des PEMP impose le recours à des EPI contre les chutes de hauteur lors de leur utilisation, chaque opérateur sur la plate-forme doit avoir reçu au préalable une formation adéquate comprenant un entraînement au port de ces équipements (art. R.4323-106 du Code du travail).

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées)

Posséder les aptitudes médicales requises

Lire et écrire le français

Parcours pédagogique

FORMATION THEORIQUE

A. Connaissances générales

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...),

Rôle et responsabilités du responsable de chantier,

Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),

Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...), Rôle et responsabilités de l'accompagnateur,

Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

B. Technologie des PEMP

Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification,

Terminologie et caractéristiques générales (hauteur plancher / hauteur de travail, portée, charge maximale d'utilisation, pente / dévers autorisés, vitesses de translation en position basse / haute, rayon de braquage...),

Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,

Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité des PEMP (limiteur de charge / de moment, détecteur de dévers, arrêt d'urgence, limiteur de pression, asservissement des stabilisateurs, contrôle de position transport, alarmes...) - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,

Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP (normal, de dépannage, de secours) et organes de service correspondants,

Types d'organes de roulement existants sur les PEMP (pneumatiques pleins ou gonflés à la mousse, bandages),

Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP (connaissances de base : fonction du carburant, du lubrifiant, du liquide de refroidissement...),

Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

C. Les principaux types de PEMP – Les catégories de CACES® Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes :

o PEMP des types 1, 2 et 3,

o PEMP des groupes A et B,

o PEMP thermiques, électriques...,

o PEMP pour utilisation intérieure / extérieure...

Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes, Définition et limites des catégories de CACES® R.486 pour les PEMP concernées.

D. Notions élémentaires de physique

Évaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,

Conditions de stabilité (centre de gravité, moment de renversement...).

E. Stabilité des PEMP

Conditions d'équilibre des PEMP,

Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements, Règles de stabilisation des PEMP,

Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée), Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme.

F. Risques liés à l'utilisation des PEMP

CONSUL TEAM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93830410283

CONSUL TEAM

2 Rue de la Seyne - Centre d'Affaires OPTIMUM - 83140 SIX FOURS LES PLAGES
Tél. : 0494622484 - Site internet : www.consul-team.fr - e-mail : contact@consul-team.fr
SAS au capital de 2250 - N° TVA Intra. : FR11519631360 - Code NAF : 8559A

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :

o renversement de la PEMP :

- Défaut d'horizontalité du châssis,
- Défaillance des appuis,
- Effet du vent,
- Effort latéral excessif exercé depuis la plate-forme,
- Heurt avec un engin ou un obstacle, en hauteur ou au sol...

o de hauteur du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme :

- Inclinaison excessive de la plate-forme,
- Heurt de la plate-forme avec un obstacle en hauteur,
- Heurt du châssis avec un obstacle au sol,
- Freinage brutal...

o heurts de personnes au sol,

o écrasement / coincement contre un obstacle d'une partie du corps du conducteur ou d'un opérateur embarqué dans la plate-forme,

o collision avec un autre équipement de travail mobile (engin, chariot, appareil de levage...),

o chute d'objet depuis la plate-forme,

o risques liés au manque de visibilité (défaut d'éclairage, fumée, vapeur, poussière...),

o risques liés à l'utilisation de carburant, de fluide hydraulique..., modalités de leur manipulation,

o risques liés à la mise en œuvre des batteries d'accumulateurs, modalité de réalisation des opérations courantes (connexion / déconnexion, manipulation, mise en charge...),

o risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique...),

o risques liés à l'environnement (lignes électriques, voies de circulation, présence d'émetteurs...),

o risques liés aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée...),

o risques liés au bruit,

o risques liés au gabarit de la PEMP,

o risque d'incendie / explosion,

o risque liés à une mauvaise ventilation du local (intoxication par les gaz d'échappement...).

• Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la plate-forme (projection de matière sur la PEMP, outils et produits utilisés, Co activité, encombrement de la plate-forme...).

G. Exploitation des PEMP

Opérations interdites (levage de charges suspendues à la plate-forme, entrée / sortie de la plate-forme en position haute, utilisation en extérieur d'une PEMP inappropriée, utilisation d'un escabeau d'un support ou du garde-corps pour atteindre une position de travail plus élevée, se positionner sous une charge suspendue...),

Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP, Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,

Justification du choix et du port des EPI (ancrage et dispositif de retenue) en fonction des préconisations du constructeur, Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer :

o définition des charges (masse des opérateurs et des outillages embarqués),

o hauteur maximale d'intervention,

o déport horizontal maximum,

o nature, état, planéité et horizontalité (pente et dévers) du sol,

o passage disponible pour accéder à la zone d'intervention (largeur et hauteur),

o contraintes de site (présence de regard, de fouille, de trottoir, de lignes aériennes...),

o circulation d'engins, de véhicules, de piétons...,

o nature du travail à réaliser (projection de matière, chute d'objets, incendie...),

o Co activité...

Limites d'emploi (vent limite de service, nature de la surface de roulement et d'appui, pente et dévers autorisés, force manuelle latérale admissible, distance de sécurité avec les lignes électriques aériennes...),

Signification des différents pictogrammes (en particulier sur la PEMP) et des panneaux de circulation, Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques, Balisage de la zone d'évolution,

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP, Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques...), Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours,

Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments),

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

H. Vérifications d'usage des PEMP

Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui Principales anomalies concernant :

o les suspentes (chaines, câbles...) et mécanismes d'élévation,

o la structure,

o les mécanismes,

o les dispositifs de sécurité,

o les sources d'énergie,

o le circuit hydraulique,

o les organes de freinage et de direction,

o les bandages et pneumatiques,

o etc.

FORMATION PRATIQUE

A. Prise de poste et vérification

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),

Mise en configuration d'exploitation de la PEMP,

Vérification visuelle de l'état de la PEMP (structure, suspentes...) et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs, organes de roulement...) afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,

Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité pouvant être actionnés manuellement ou testés sans charge (postes de secours et de dépannage, freinage, limiteurs de courses, limiteur de dévers, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),

Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs, Vérification des conditions météorologiques (coup de vent, orage...),

Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser, notamment que la manutention est possible compte tenu de la capacité de la PEMP, de la hauteur et de la portée éventuelle (courbes de charges) ,

Dans la zone d'évolution, identification des sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la PEMP, et choix du parcours adapté, Balisage de la zone d'évolution,

Suivant le type de PEMP, déploiement des stabilisateurs et réglage l'horizontalité du châssis – Repli des stabilisateurs en fin d'intervention.

B. Conduite et manœuvres

Monter et descendre en sécurité de la PEMP (règle des 3 points, sans sauter...) et s'assurer du retour en position du dispositif d'accès (portillon, sous-lisse relevable...),

Positionner la PEMP / la plate-forme en fonction de la tâche à effectuer, à un emplacement précis, en respectant une distance de travail et de sécurité de 50 cm environ par rapport aux obstacles (structure, charpente, machine...),

Déplacer la PEMP / la plate-forme le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité..., Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,

Vérifier les points d'appui (roues, stabilisateurs...) de la PEMP à chaque positionnement, Suivant le type et le groupe de PEMP :

circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, dans toutes les configurations possibles du poste de conduite,

o effectuer les différents mouvements de la plate-forme en douceur, avec progressivité, sans heurt jusqu'à une distance d'approche de 20 cm environ, en respectant les règles de sécurité adaptées,

o charger et décharger une PEMP de type 3 sur un engin de transport :

▪ Vérifier l'adéquation de la PEMP / du porte-engins à l'opération envisagée :

Connaître la masse et le gabarit de la PEMP, s'assurer de sa capacité à franchir un plan incliné,

vérifier que la masse est compatible avec la capacité de l'engin de transport.

▪ Apprécier si le positionnement du porte-engin permet la montée / la descente de la PEMP en sécurité,

▪ Positionner la PEMP dans l'axe de l'engin de transport et effectuer la manœuvre,

▪ Après le chargement, mettre la PEMP en configuration de transport et identifier ses points d'arrimage. Effectuer une manœuvre de descente de la plate-forme :

o au sol, savoir exécuter une manœuvre de descente de secours / de dépannage de la plate-forme,

o depuis la plate-forme, savoir faire exécuter une manœuvre de descente de dépannage à un opérateur au sol.

Communiquer avec l'accompagnant ou, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401) - Savoir réagir à un signal d'alerte,

Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

C. Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels, Effectuer les opérations d'entretien journalier,

Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements. TESTS CACES®

Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques. La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention :

• D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,

• D'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués. La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention :

• D'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,

• D'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,

• D'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème

Objectifs pédagogiques

- Conduire en sécurité les Plateformes Elévatoires Mobiles de Personnes (PEMP ou nacelles) de la ou les catégories validées après réussite aux tests.

- Maîtriser la conduite des PEMP d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R486 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAMTS) et obtenir le CACES R486 de la catégorie visée.

Méthodes et moyens pédagogiques

Moyens pédagogiques :

- Séances de formation en salle, dossier technique remis aux stagiaires

- Etudes de cas concrets, exposés théoriques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes

- Organisation par ateliers pédagogiques Moyens d'encadrement :
- Formateurs qualifiés suivant disponibilités
- Testeur suivant disponibilités, appartenant à un organisme certifié CACES Moyens matériel :
- Salles de formations équipées
- Vidéoprojecteur
- Diaporama
- Equipement de Protection Individuel (EPI)
- Terrain ou aire d'évolution
- Sols différents (goudron, ciment, dégradé)
- 2 Plateformes élévatrices de personnel CAT A
- 2 Plateformes élévatrices de personnel CAT B

Qualification Intervenant(e)(s)

EXPERT

Méthodes et modalités d'évaluation

Attestation de formation, délivrance de la carte CACES en cas de réussite aux tests théoriques et pratiques.

Effectif

De 1 à 6 Personnes

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Validité certification : Date enregistrement 31/01/2025 | fin validité : 31/01/2030

A : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486 catégorie A PEMP Elévation verticale - RS 7000

B : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 486 catégorie B PEMP Elévation multidirectionnelle - RS 7001

